



Mission régionale d'autorité environnementale

ÎLE-DE-FRANCE

**Information relative à l'absence d'observations émises
dans le délai réglementaire par la Mission régionale
d'autorité environnementale Ile-de-France sur le projet
de centrale photovoltaïque à Chaintreaux (77)**

**N° 008678/A P
du 14/01/2026**

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 14 novembre 2025 pour avis sur le projet de centrale photovoltaïque à Chaintreaux (77).

Conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'Autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public dans le cadre de la consultation prévue par le code de l'urbanisme. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la MRAe.



**Avis n° 008678/A P du 14/01/2026
sur le projet de centrale photovoltaïque à Chaintreaux**